

ANNEXE 2

RECUEIL DES FICHES ACTIONS MATURES ET/OU ENGAGÉES

Validé en COPIL du 12 décembre 2024

pour la commune
de Barjac



Mairie de Barjac (Gard)

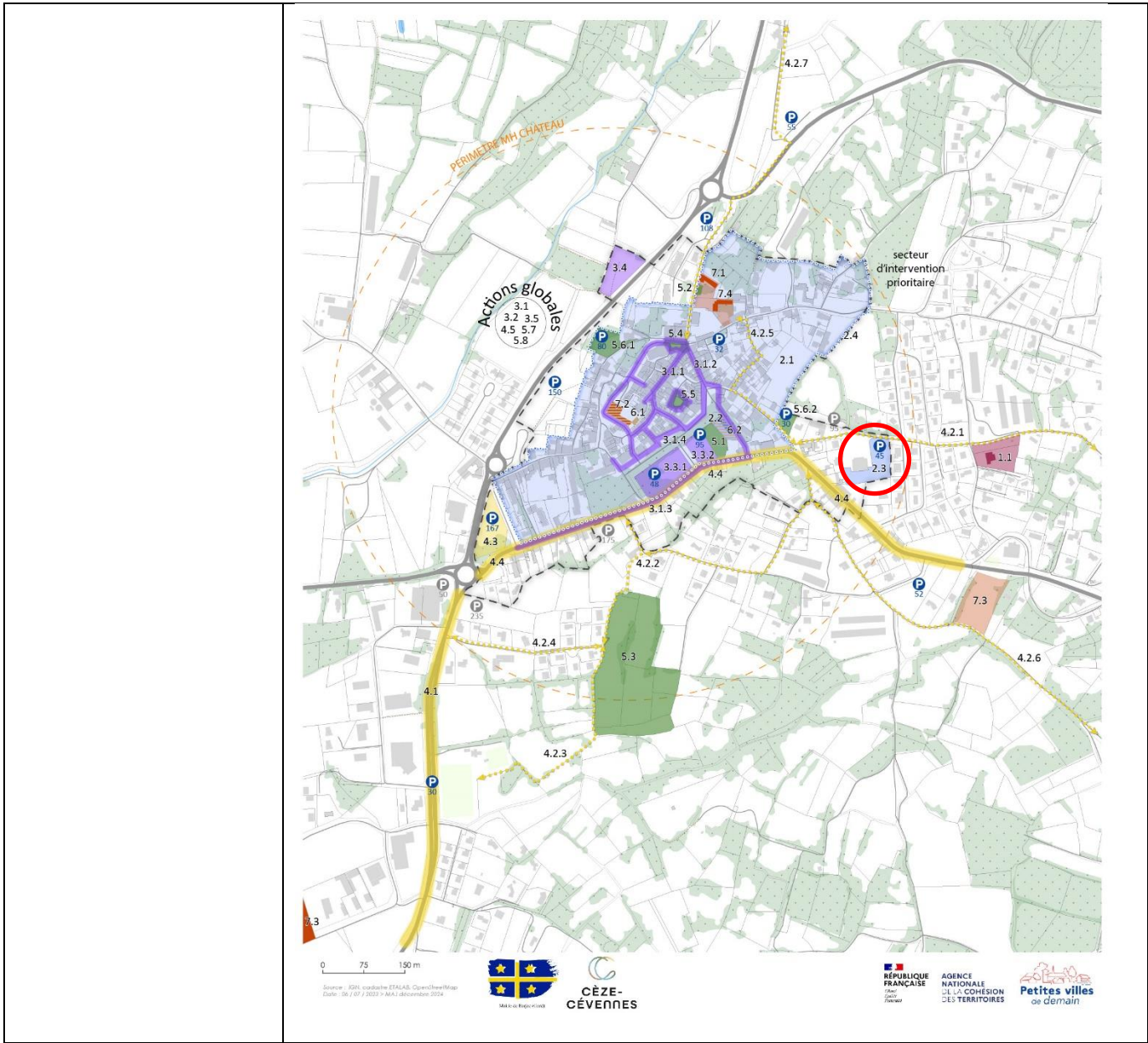


FICHE ACTION N° B 2.3

Habitat inclusif

Axe stratégique	AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants
Action nom	Création d'un programme d'habitat type inclusif (séniors et personnes en situation de handicap)
Action n°	2.3 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>A l'instar des tendances observées sur la Communauté de communes De Cèze Cévennes, et plus largement au niveau national, la commune de Barjac enregistre une hausse du taux de personnes âgées. Avec ce constat, force est de constater un besoin croissant en logements adaptés à la perte d'autonomie et aux situations de handicap.</p> <p>La municipalité souhaite accompagner au mieux les personnes âgées et en situation de handicap dans leur autonomie et leur maintien à domicile. L'étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat, prévoit un volet dédié à cela. Des dispositifs d'aides sont envisagés afin d'accompagner ces personnes à adapter leur logement. En complément de cela la municipalité de Barjac souhaite s'engager dans un projet d'habitat inclusif. Outre l'amélioration du parc de logements privés existants, ce projet prévoit la construction de typologie de logement (T2 d'environ 45m²) particulièrement recherchés et adaptés aux besoins de ces personnes.</p> <p>Le programme prévoit la construction d'une douzaine de logements avec des espaces extérieurs privatifs et communs. Une salle commune sera édiée afin d'accueillir les résidents lors des moments de partage et de convivialité. Le programme prévoit une construction neuve sur une parcelle communale. Le projet immobilier serait confié à un bailleur social. Des premières esquisses sont à l'étude avec la SEMIGA.</p> <p>Le projet souhaite s'inscrire dès le départ dans l'esprit du label « habitat inclusif » afin de répondre aux attentes de ce type de dispositif et d'offrir aux résidents un coût moindre pour leur loyer en bénéficiant de l'aide à la vie partagée (AVP).</p> <p>L'implantation du projet est idéalement située à moins de 350m du centre-bourg avec ses commerces, ses services et les animations qu'il accueille. Il est aussi à moins de 200 m de la future maison médicale pluridisciplinaire et se trouve voisin de l'EHPAD. Ce dernier est associé dans le projet sur le volet animation auprès des résidents. Il se trouve par ailleurs dans le périmètre du secteur d'intervention prioritaire de l'opération de revitalisation de territoire PVD de Barjac.</p> <p>Face à la complexité du montage de ce type de projet et afin de bien définir toutes ses dimensions, notamment sur les volets immobilier et vie partagée, Barjac va bénéficier d'une aide en ingénierie spécifique apportée par l'ANCT au travers de ses marchés à bon de commande. Ainsi, deux bureaux d'études vont accompagner la commune dans la définition et le montage de cette opération.</p>

Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : ARS, Département, Conférence des financeurs, ADHL, SEMIGA, COALLIA, ANCT, Néo-rama, Terre d'avance</p> <p>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) : Etat, Département, Conférence des financeurs, SEMIGA</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant de l'aide de l'ANCT : 55 020 € HT</p> <p>Estimation du projet à définir</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A définir</p> <p>Ce projet va faire l'objet d'une aide en ingénierie avec le concours des marchés à bon de commande de l'ANCT pour la conception du projet de vie partagée</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2024-2025 : études de faisabilité et maîtrise d'œuvre - 2025-2026 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine</p> <p>ACTION 1.1 - Restaurer le parc de logements dans le centre ancien</p> <p>Projet 1.1.2 Création d'un programme d'habitat type inclusif (séniors et personnes en situation de handicap)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions et rendus études de capacité et de faisabilité - Labellisation « habitat inclusif » du projet - Lancement des travaux - Livraison du chantier - Accueil des résidents - Taux d'occupation de la résidence
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La municipalité a ciblé pour ce projet un site localisé à moins de 350m du centre du village avec ses commerces et ses services, son marché hebdomadaire et ses animations (manifestation, associations, etc.). Il sera également à moins de 200 m de la future maison médicale pluridisciplinaire et se trouve voisin de l'EHPAD.</p> <p>De par cette situation, il permet de conforter les fonctions de centralité de Barjac ainsi que celles de son centre-bourg. Le site retenu est à proximité des commodités du quotidien et des évènements, tout en étant préservé des contraintes et des nuisances (bruits, stationnement, congestion routière, etc.).</p> <p>Par ailleurs, la municipalité souhaite avoir une attention particulière sur le fait que cette résidence ne soit pas repliée sur elle-même mais puisse bel et bien échanger avec la vie du village.</p> <p>Cette résidence va répondre à des besoins en logements adaptés pour les habitants de Barjac mais, sera également sollicité par les habitants des communes de son bassin de vie. Cela montre l'importance de la centralité de Barjac et vient la conforter.</p>
Annexes	<p>Plan de localisation</p>

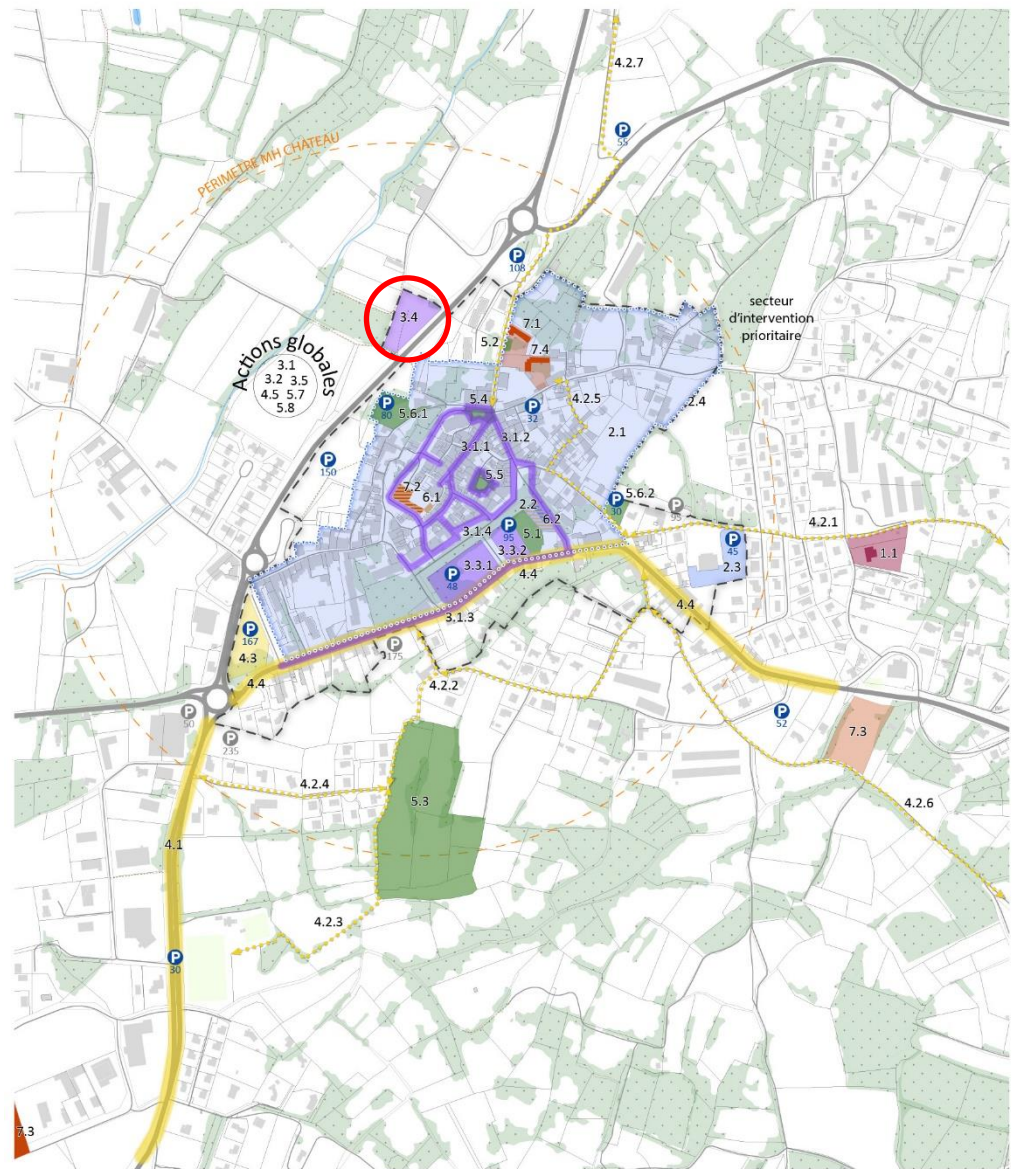


FICHE ACTION N° B 3.4

Aire de camping-car

Axe stratégique	AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire
Action nom	Aménagement d'une aire de camping-car
Action n°	3.4 (action modifiée et validée en Copil du 12/12/2024)
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>La municipalité prévoit par cette action de soutenir et développer l'activité économique notamment commerciale de son centre-bourg. L'implantation d'une aire de camping-car viendrait compléter une offre de services et d'hébergements touristiques en accueillant sur un site facilement accessible depuis les grands axes de déplacement et connecté directement à son centre historique (à 150m), ses services équipements et commerces. Barjac bénéficie d'une situation privilégiée sur un axe touristique, la RD 979, reliant plusieurs sites culturels et touristiques d'envergure : les gorges de l'Ardèche, l'Aven d'Ornac, la grotte Chauvet, Uzès, le Pont du Gard, etc. Les grands événements et la programmation des manifestations culturelles de Barjac font également de la commune un lieu de destination à part entière. L'ouverture au printemps 2022 de la fondation Anselm Kiefer « Eschaton » vient également renforcer sa dimension touristique, culturelle et artistique.</p> <p>La création de cette aire d'accueil viendrait ponctuer les itinéraires touristiques du territoire « Gardéchois » et apporter une solution adaptée et recherchée, en phase avec le développement d'un tourisme itinérant qui est en pleine expansion.</p> <p>La commune envisage avec cet aménagement la création d'une vingtaine d'emplacements. Des aménagements paysagers et toutes les commodités d'usages sont prévus pour accompagner l'implantation de l'aire dans le respect du site et de la co-visibilité avec le village. Une insertion paysagère soignée sera le gage d'une aire d'accueil attirante pour les visiteurs et d'une intégration naturelle dans son environnement.</p> <p>Inscrite au sein d'un réseau de communication et d'équipement national, cette aire de camping-car donnera plus de visibilité à la cité barjacoise.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Camping-car Park, ABF, CAUE, Office du tourisme</p> <p>Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) : Département, Etat, Région, GAL Cévennes (via le Programme de financement européen LEADER)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant du projet : 120 350 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinanceur 1 CD 30</p> <p>montant HT € 10 100,00 euros</p> <p>pourcentage 8 % HT</p>

	<p>statut (notifiée)</p> <p>Cofinancier 2 Commune de Barjac montant HT € 110 250,00 euros pourcentage 92 % HT statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2022-2023 : préparation/montage du dossier - 2024 : étude de faisabilité - 2024 – 2025 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Axe 2 - Bonifier le cadre de vie barjacois de manière globale, solidaire et durable</p> <p>Action 2.5 - Proposer de nouveaux services aux publics</p> <p>Projet 2.5.2 - Aménagement d'une aire de camping-car</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux et aménagements - Ouverture du site - Fréquentation et utilisation (remplissage et rotation) - Fréquentation des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Implanté en contre-bas immédiat du centre-bourg de Barjac, ce projet vise à conforter et développer la dynamique commerciale de la commune et tout particulièrement de son centre. Le potentiel économique que représente le tourisme est un des leviers les plus importants pour la commune et plus largement pour la Communauté de communes De Cèze Cévennes. Ce territoire jouit d'atouts paysagers exceptionnels et de sites encore largement préservés tout en ayant accueilli de grandes activités industrielles telles que les exploitations minières et la sériciculture.</p> <p>Cet équipement ambitionne d'élargir la période de fréquentation touristique notamment en début de saison et à l'automne. Elle vise aussi une augmentation du nombre de vacanciers et de visiteurs notamment en période estivale, cela afin d'accroître les retombées économiques directes au profit des commerces locaux.</p> <p>Il s'agit de capter une partie du flux de vacanciers qui viennent ou passent sur le territoire communal sans pour autant s'y arrêter aujourd'hui.</p>
Annexes	Plan de localisation



0 75 150 m
 Source : IGN, cadastre IGN, Copernicus/Mapbox
 Date : 06 / 07 / 2023 - MAJ décembre 2024



**CÈZE-
CÉVENNES**

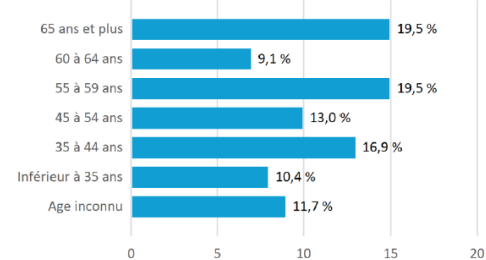


AGENCE NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

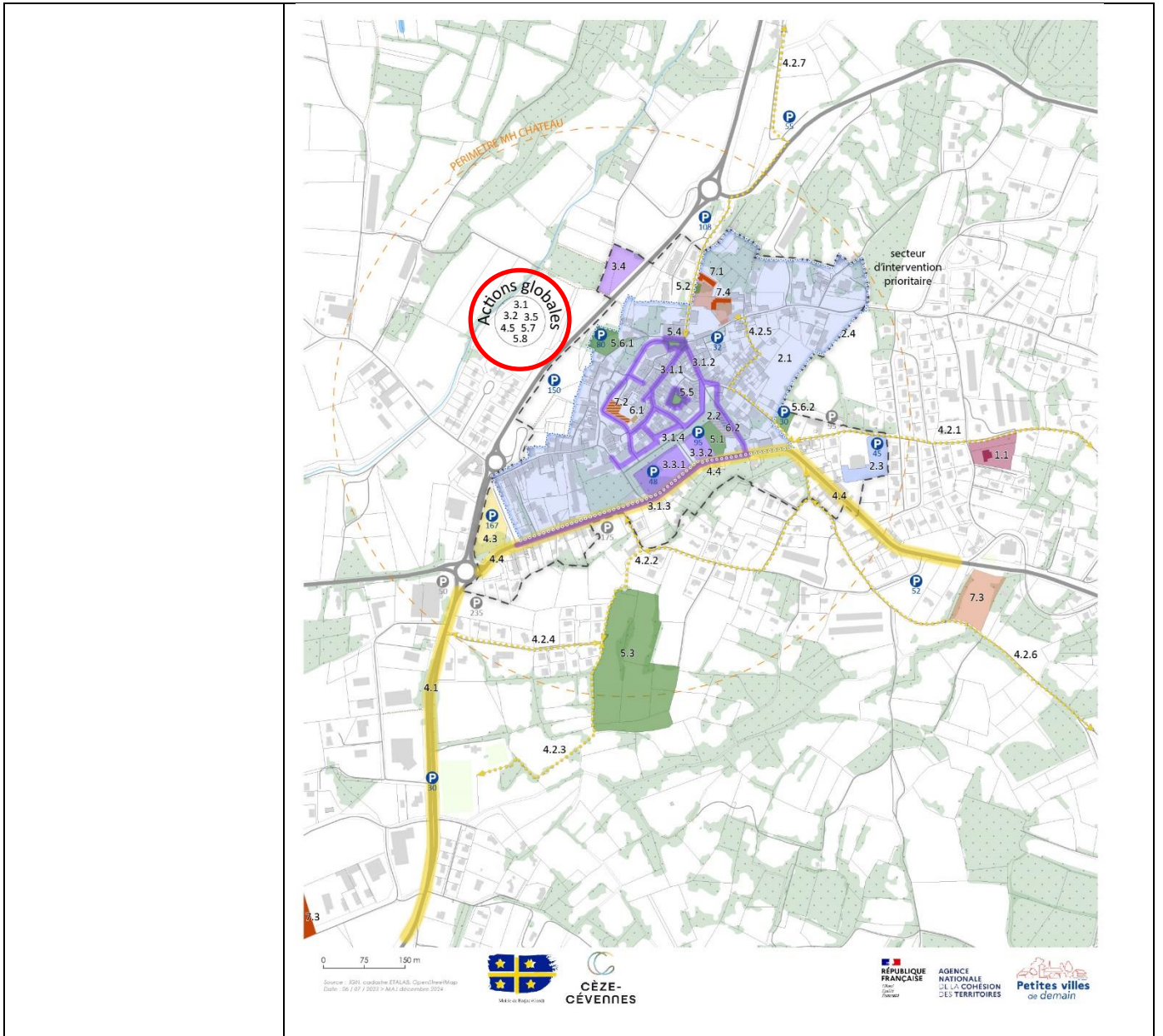


FICHE ACTION N° B 3.5

Forum de l'économie

Axe stratégique	AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire																
Action nom	Organisation d'un forum de l'économie																
Action n°	3.5 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT)																
Statut	Réalisée																
Niveau de priorité	Fort																
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes																
Description de l'action	<p>Dans la continuité des actions envisagées et engagées en faveur du développement économique, la communauté de communes compétente en la matière, aux côtés de ses communes PVD, s'est saisie des enjeux et préconisations formulées dans les études sur l'appareil commercial des centres-villes confiées à la CCI du Gard (action STA 3.2 et B 3.2).</p> <p>Un des enjeux émergeant est la question de l'âge des commerçants et de la pérennisation de l'activité marchande de leur commerce. A titre d'exemple sur Barjac plus de 48% des dirigeants sont âgés de plus de 55 ans avec 19.5% qui ont plus de 65 ans. En élargissant l'analyse à l'ensemble du tissu économique, ce taux représente plus de 38%.</p> <div style="text-align: right;"> <p>RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR ÂGE DU DIRIGEANT</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge du dirigeant</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td>19,5 %</td> </tr> <tr> <td>60 à 64 ans</td> <td>9,1 %</td> </tr> <tr> <td>55 à 59 ans</td> <td>19,5 %</td> </tr> <tr> <td>45 à 54 ans</td> <td>13,0 %</td> </tr> <tr> <td>35 à 44 ans</td> <td>16,9 %</td> </tr> <tr> <td>Inférieur à 35 ans</td> <td>10,4 %</td> </tr> <tr> <td>Age inconnu</td> <td>11,7 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sources : Fichiers des CCI d'Occitanie - URSSAF</p> </div> <p>Il apparaît donc un enjeu fort d'anticipation de transmission, cession, reprise dans les années à venir.</p> <p>Cette question s'est alors imposée comme un axe de travail à l'échelle des commerces des communes PVD mais aussi, et de manière plus large, aux entreprises de l'EPCI.</p> <p>Aussi, la CC De Cèze Cévennes, sous l'impulsion de son Président et de son vice-président au développement économique, a souhaité mettre en place un événement pilote prenant la forme d'un Forum de l'économie. Celui-ci est co-construit en partenariat avec Gard Entreprises. Il s'est tenu le 7 octobre 2024 à Saint-Ambroix.</p> <p>Ce forum proposé par la CC De Cèze Cévennes, nourri des conseils de plusieurs experts thématiques (avocats, experts-comptables, notaires, banquiers, etc.) ainsi que par le retour d'expérience sur le « vécu » d'entrepreneurs (« grands témoins »), aborde les principales étapes clés et répond aux nombreuses questions qui se posent lors d'une transmission, cession, reprise d'une entreprise.</p> <p>Cet événement s'est tenu en présence de M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Alès.</p>	Âge du dirigeant	Pourcentage	65 ans et plus	19,5 %	60 à 64 ans	9,1 %	55 à 59 ans	19,5 %	45 à 54 ans	13,0 %	35 à 44 ans	16,9 %	Inférieur à 35 ans	10,4 %	Age inconnu	11,7 %
Âge du dirigeant	Pourcentage																
65 ans et plus	19,5 %																
60 à 64 ans	9,1 %																
55 à 59 ans	19,5 %																
45 à 54 ans	13,0 %																
35 à 44 ans	16,9 %																
Inférieur à 35 ans	10,4 %																
Age inconnu	11,7 %																

	<p>Ce forum s'adresse aux entrepreneurs, chefs d'entreprise, commerçants et artisans de la CC De Cèze Cévennes, voire au-delà.</p> <p>Organisé sur une demi-journée, il s'articule autour de deux temps forts : une première partie de table ronde et, une seconde partie, d'entretiens flash personnalisés où les participants peuvent rencontrer, en tête à tête, les experts et partenaires consulaires présents.</p> <p>L'objectif de cette évènement est de lancer une dynamique à l'échelle de la Communauté des communes et de ses communes sur le développement économique et le commerce, mais aussi, de fédérer un réseau local d'acteurs.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Gard Entreprises, CCI, CMA, CA, Union des commerçants ACA, experts thématiques (avocats, notaires, etc.),</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : CC de Cèze Cévennes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Temps agent pour la mise en œuvre et le suivi</p> <p>Association partenariale des chambres consulaires et des experts thématiques</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Temps agent pour la mise en œuvre et le suivi</p> <p>Association partenariale des chambres consulaires et des experts thématiques</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2023 : diagnostic ORT - Mars 2024 : conclusions étude CCI (COPIL) - 7 octobre 2024 : Forum de l'économie
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs et partenaires économiques - Nombre de participants - Retours sur l'évènement
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'organisation d'un évènement pilote de ce type porté par la Communauté de communes dépasse le simple périmètre de centralité des centres-villes des communes PVD. Il montre bien la volonté de l'EPCI de se saisir, avec ses compétences et à son échelles d'intervention (23 communes), de sujets stratégiques majeurs comme la dynamique économique de son territoire. L'idée avec ce forum est de faire bénéficier à l'ensemble des communes de la dynamique PVD en extrapolant des enjeux qui s'appliquent à tout un territoire. Celui de la transmission, cession, reprise d'entreprise en est un. Cet évènement de sensibilisation et d'information s'adresse naturellement aux entrepreneurs et commerçants des centres-villes des communes PVD. L'anticipation et leur accompagnement sur ce sujet laisse espérer une meilleure pérennité du tissu commercial en centre-ville voire une meilleure résilience eu égard à la conjoncture économique complexe.</p>
Annexes	Plan de localisation



FICHE ACTION N° B 5.7

Contrat de sécurité avec la Gendarmerie

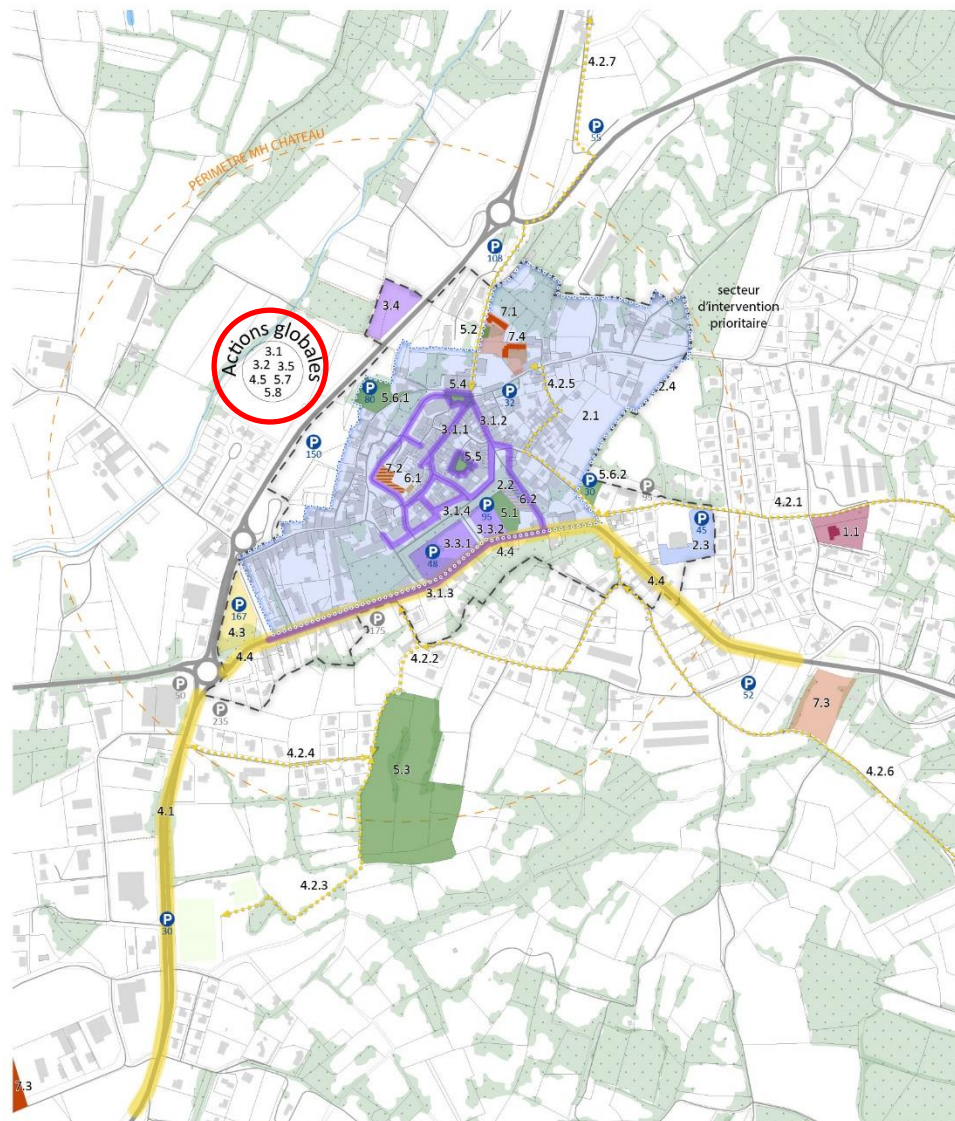
Axe stratégique	AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage
Action nom	Mise en place un contrat de sécurité avec la Gendarmerie
Action n°	5.7 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Pour « #RépondrePrésent, pour la population, par le gendarme », la gendarmerie a lancé son plan stratégique « GEND 20.24 » sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, afin de « mieux protéger par une offre de protection sur mesure ».</p> <p>Grâce à ces contrats sécurité, les communes du programme Petites Villes de demain peuvent organiser la sécurité sur leur territoire en consolidant leur lien entre les forces de la Gendarmerie, la police municipale et la population.</p> <p>Ces contrats s'intègrent dans une offre de services « sur mesure » adaptée aux besoins de la commune signataire et accompagnent les élus, dans la contractualisation de l'offre en s'adaptant aux besoins spécifique de leur territoire.</p> <p>Cette action a pour objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein de votre territoire - Engager la commune dans une " sécurité dès la conception " - Favoriser l'implication des acteurs locaux dans la sécurité de leur territoire <p>Concrètement, il s'agit d'appuyer la démarche de développement territorial par la signature d'un contrat de sécurité déclinant localement l'ensemble de l'offre de protection de la gendarmerie, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une relation avec les élus et la population construite sur le principe de la redevabilité, à travers par exemple le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) ou d'autres dispositifs visant à recueillir et mesurer la satisfaction des usagers ; - le renforcement de la fonction contact en réponse aux sollicitations ; - la réponse aux enjeux spécifiques des territoires ; - la réponse aux enjeux de la sécurité des mobilités et des nouvelles frontières de la sécurité (protection de l'environnement et biosécurité, protection de la réputation et lutte contre le cyber-harcèlement, protection des données) ; - la prévention augmentée, sur un éventail complet : cyber sécurité + sûreté (prévention technique de la malveillance / vidéoprotection) + intelligence économique au profit des entreprises ; - la prévention et la sécurité scolaires.

	<p>Parallèlement, les communes bénéficiant de cette offre disposent de leviers d'amplification en intégrant les enjeux de sécurité dans les processus de développement de toute nature, à travers une " sécurité dès la conception " passant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'association des forces de sécurité aux grands projets d'urbanisme et d'aménagement par des diagnostics de rénovation urbaine associant le groupement de gendarmerie local ; - la rénovation immobilière de l'infrastructure gendarmerie sous l'angle de : <ul style="list-style-type: none"> - La transition écologique : rénovation thermique, autonomie énergétique, bornes de recharge électriques, ... ; - L'amélioration du service : conditions d'accueil du public, sécurité des emprises et protection des gendarmes et familles, obligations d'accessibilités (PMR...), etc. ; - une participation à l'adaptation de l'offre de service aux enjeux du territoire : locaux de permanence "hors les murs" pour les gendarmes, soutien à la participation de la gendarmerie aux France Services ; - le développement des technologies et le soutien au développement des territoires intelligents et de confiance.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Municipalité ASVP, Gendarmerie Nationale, Préfecture du Gard</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : sans objet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas d'engagement financier si ce n'est du temps d'agent pour l'élaboration du contrat
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 -2024 : préparation du contrat - 8 janvier 2024 : signature du contrat - 2024 – 2026 : durée de validité du contrat (3 ans)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat - Réunion annuelle pour dresser le bilan de la mise en œuvre - Evolution des indicateurs de suivi de l'insécurité et de prévention/sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Barjac en tant que pôle d'équilibre territorial au sein de son EPCI et même à l'échelle du Pays Cévennes, constitue une vraie centralité où se condensent services, commerces, équipements ainsi que de nombreuses festivités. A ce titre, elle est la capitale d'un bassin de vie élargi comptant environ 6 000 habitants, le Barjaqués. Ce rayonnement se fait aussi bien sur des communes Gardoises qu'Ardéchoises. C'est en cela qu'elle tire sa spécificité et doit assumer son rôle avec les avantages et les contraintes que cela lui impose : dégradations, problèmes de circulation de stationnement, bruit, vol, etc.</p> <p>Parmi les déterminants qui définissent ses fonctions de centralité, il y a la présence d'une Brigade Territoriale de Gendarmerie. Il est important pour la commune et ses fonctions de centralité de pouvoir conforter la présence de ce service en tant</p>

qu'équipement structurant au service de la population. Service qui ne bénéficie pas qu'aux seuls Barjacois. Pour cela, il est naturel de nouer un partenariat étroit entre la commune (élus et agents ASVP) et la Gendarmerie via ce contrat de sécurité. Par ailleurs, renforcer les liens et la présence des services de Gendarmerie sur le territoire communal et en centre-bourg, avec les ASVP, permet d'œuvrer pour une amélioration de la sécurité au quotidien et du cadre de vie.

Annexes

Plan de localisation



Source : IGN, cartographie ETALIS, OpenStreetMap
Date : 06 / 07 / 2023 > MA1, décembre 2024

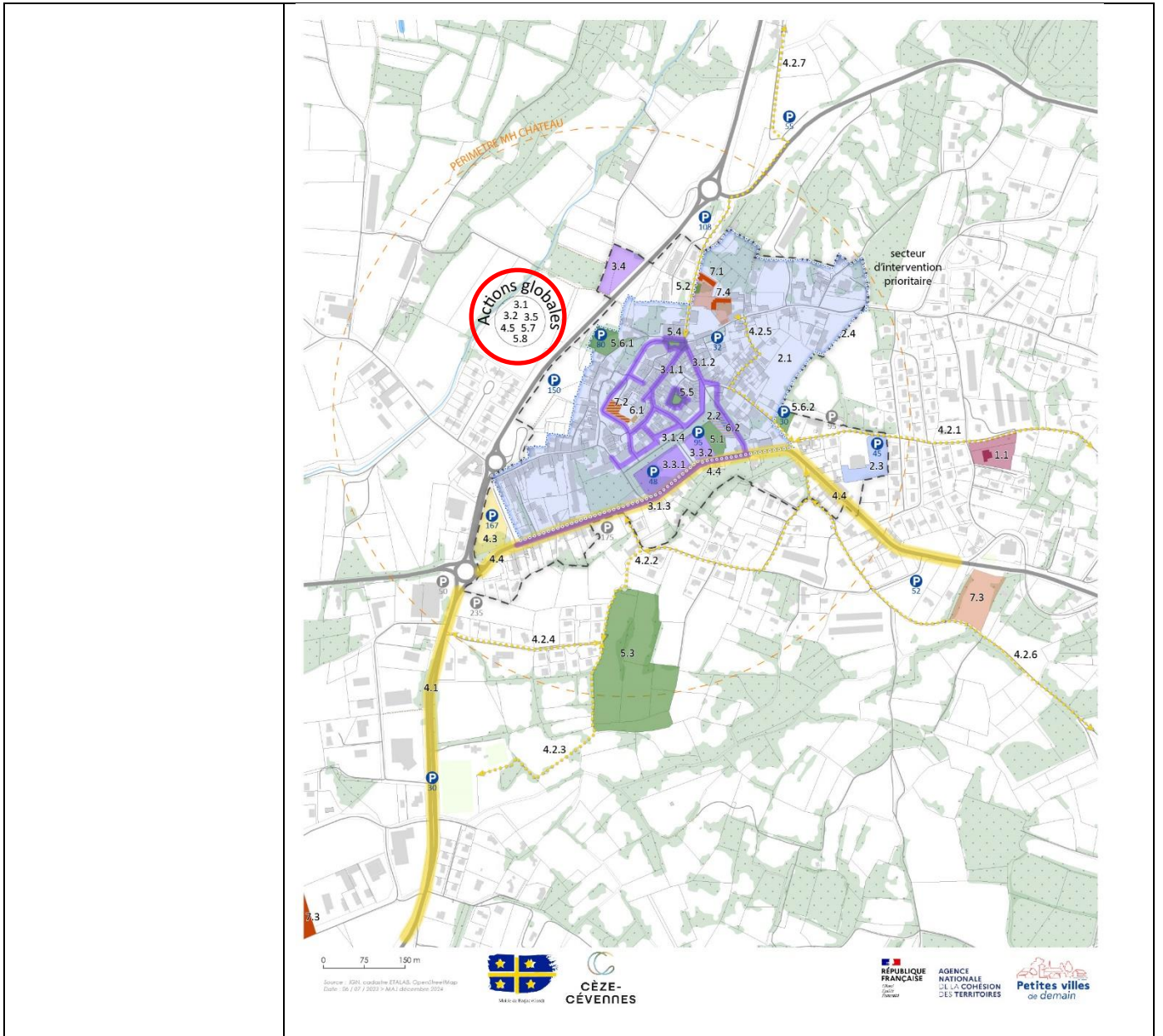


FICHE ACTION N° B 5.8

Vidéoprotection

Axe stratégique	AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage
Action nom	Installation d'un système de vidéoprotection
Action n°	5.8 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT)
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit dans la déclinaison des actions identifiées et validées au sein du contrat de sécurité (action B : 5.7) signé en janvier 2024.</p> <p>Ce contrat engage pour une durée de 3 ans le renforcement des liens entre la Préfecture, la gendarmerie et la Commune de Barjac afin d'œuvrer en faveur de la prévention des actes malveillants et délictuels, voire le cas échant, de leur répression. A ce titre, le déploiement d'un système de vidéoprotection permettrait de renforcer l'efficacité des actions des forces de l'ordre tant sur le plan préventif que répressif.</p> <p>Aussi, la brigade territoriale de gendarmerie de Barjac a réalisé un diagnostic de sécurité objectivant les crimes et délits commis sur la commune.</p> <p>En effet, Barjac condense de nombreux événements notamment en période estivale pendant les pics de fréquentations touristiques. De plus, elle se situe sur un axe touristique majeur de la « région » (gorges de l'Ardèche, Uzège, Pont du Gard, etc.). Ces éléments combinés en font un lieu de passage et propice à certains délits.</p> <p>Le déploiement d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics majeurs et sur les points stratégiques routiers permettrait de dissuader et de limiter les actes malveillants commis sur le centre-bourg ou y transitant.</p> <p>Le dispositif prévoit l'implantation de 5 caméras et la création d'un système central de réception des données.</p>
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : Municipalité ASVP, Gendarmerie Nationale, INEO Infracom</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat Ministère de l'Intérieur (FIPD)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	L'installation du système de vidéo-protection prévoit un budget de 39926,35 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Cofinanceur 1 Etat (FIPD) montant HT € 19 963,18 euros pourcentage 50% HT statut (déposé)</p> <p>Cofinanceur 2 Commune de Barjac montant HT € 19 963,18 euros pourcentage 50 % HT</p>

	statut (autofinancement)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - A préciser - Dans l'attente de l'instruction du dossier de subvention
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD et est liée à la signature du contrat de sécurité entre la commune, la Préfecture et la gendarmerie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion annuelle pour dresser le bilan de la mise en œuvre - Evolution des indicateurs de suivi de l'insécurité et de prévention/sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Barjac en tant que pôle d'équilibre territorial au sein de son EPCI et sur un territoire rayonnant sur deux départements et régions, constitue une vraie centralité où se condensent services, commerces, équipements ainsi que de nombreuses festivités. A ce titre, elle est la capitale d'un bassin de vie élargi comptant environ 6 000 habitants, le Barjaquès. Ce rayonnement se fait aussi bien sur des communes Gardoises qu'Ardéchoises. C'est en cela qu'elle tire sa spécificité et doit assumer son rôle avec les avantages et les contraintes que cela lui impose : dégradation, problème de circulation de stationnement, bruit, vol, etc.</p> <p>Parmi les déterminants qui définissent ses fonctions de centralité, il y a la présence d'une Brigade Territoriale de Gendarmerie. Il est important pour la commune et ses fonctions de centralité de pouvoir conforter la présence de ce service en tant qu'équipement structurant au service de la population. Service qui ne bénéficie pas qu'aux Barjacois. Pour cela, il est naturel de nouer un partenariat étroit entre la commune (élus et Police Municipale) et la Gendarmerie et de se doter des outils les plus appropriés afin d'ouvrir pour un cadre de vie sain et sûr. Son développement et sa fréquentation en dépendent.</p>
Annexes	Plan de localisation



FICHE ACTION N° B 6.1

Aménagement du Donjon

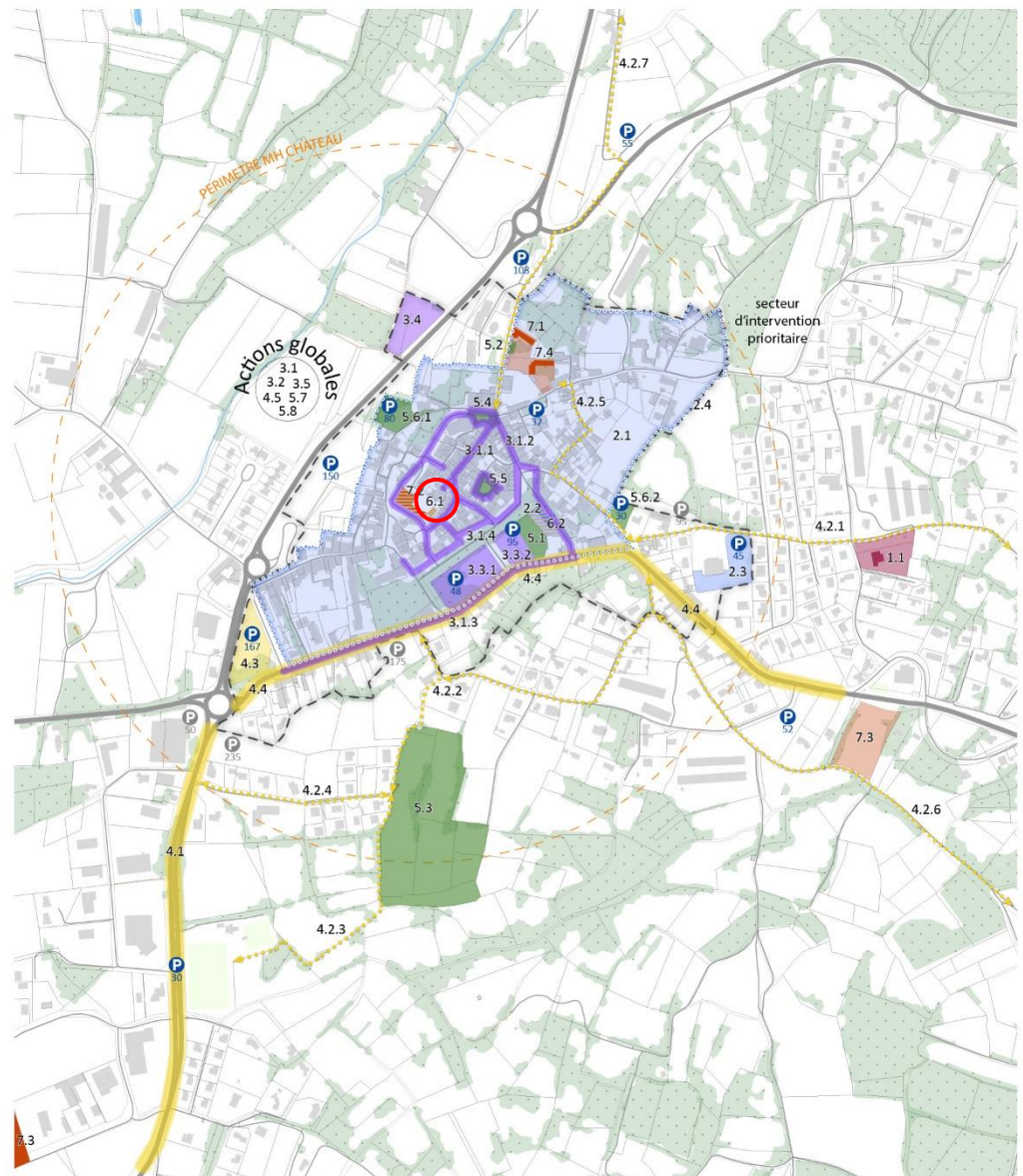
Axe stratégique	AS 6 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS
Action nom	Création d'une salle de musique et des archives dans le Donjon
Action n°	6.1 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>La commune de Barjac se caractérise par un patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable, à tel point, qu'elle est classée village de caractère et protégée au titre des Monuments historiques. A ce titre, la municipalité a entrepris un travail de rénovation et de valorisation de ce patrimoine. Ainsi, après avoir réhabilité l'intégralité du château inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, celui-ci a pu accueillir de nombreuses activités. Parmi elles, nous pouvons citer la création d'un cinéma d'art et essai, l'aménagement d'une bibliothèque, de salles de danse, de musique, de peinture, ainsi que des espaces d'exposition, de fête et de salons.</p> <p>La cour d'honneur et la rue du Château ont aussi été entièrement requalifiées en remplaçant les revêtements goudronnés par un pavage de qualité. Ce travail a été mené en collaboration avec les services de la DRAC et l'UDAP représenté par l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Aujourd'hui cet embellissement et la valorisation du patrimoine communal se poursuivent, la commune de Barjac projette d'aménager le donjon, chaînon manquant de l'aménagement du complexe culturel du Château de Barjac. Le permis de construire a été déposé. Des précédents travaux sur ce bâtiment ont concerné le clocher de l'horloge, et la toiture. Les anciennes prisons en rez-de chaussée abritent le centre de tri postal. Ce projet devrait donner plus d'utilité à ce bâtiment qui a souffert d'un incendie pendant la Révolution française.</p> <p>Ce projet est inscrit au sein des plans d'actions des programmes PVD et BCO.</p> <p>L'aménagement du donjon permettra ainsi de parachever la rénovation du complexe architectural du Château et de ses abords, véritable symbole de la qualité du centre-bourg de Barjac.</p> <p>Le projet consiste à réaliser un aménagement qualitatif et respectueux de la valeur historique et patrimoniale du donjon. Ce projet ambitionne de répondre à plusieurs objectifs croisés : la sauvegarde durable d'un bâtiment historique de la commune, l'embellissement et la valorisation d'une pièce emblématique du tissu urbain de Barjac et l'intégration de ce patrimoine dans la dynamique de vie de la commune et plus largement de son bassin de vie.</p> <p>Le projet prévoit d' :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager en rez-de-chaussée une cellule « sanitaire » comprenant deux WC dont un PMR, ainsi qu'un local destiné à l'équipe de musique et un local attribué à la mairie ; - Aménager une mezzanine constituée d'une structure métallique et de pannes bois revêtue d'un plancher en châtaignier. L'accès est traité par un escalier également en châtaignier.
Partenaires	<p>Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP ABF, CAUE</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Etat, Région, Pays Cévennes</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût total est estimé à 173 809€ HT. La prescription de fouilles archéologiques devrait engendrer un coût supplémentaire estimé à 50 000€.
Plan de financement prévisionnel	<p>Cofinanceur 1 Etat montant HT € 52 143,00 euros pourcentage 30% HT statut (sollicitée)</p> <p>Cofinanceur 2 Région montant HT € 32 762,00 euros pourcentage 19% HT (des dépenses éligibles) statut (sollicitée)</p> <p>Cofinanceur 3 Pays Cévennes montant HT € 17 230,00 euros pourcentage 10 % HT (des dépenses éligibles) statut (notifiée)</p> <p>Cofinanceur 4 Commune de Barjac montant HT € 71 674,00 euros pourcentage 41 % HT statut (autofinancement)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 – 2024 : études - 2025 : travaux sous réserve des fouilles archéologiques
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine</p> <p>ACTION 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique</p> <p>Projet 1.2.2 Création d'une salle de musique et d'archives municipales</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rendu phase étude et maîtrise d'œuvre - Lancement des travaux - Réception des travaux - Utilisation du Donjon
Conséquence sur la fonction de centralité	Barjac en tant que commune lauréate du programme national Petites villes de demain (PVD) et du dispositif régional Bourgs-centre Occitanie (BCO) assume des fonctions et des charges de centralité importantes. Celles-ci s'exercent sur un territoire élargi qui représente près de 6000 habitants. Pôle de centralité, la commune recherche constamment à améliorer sa qualité d'accueil notamment pour les activités culturelles, artistiques et la mise en valeur du patrimoine et de son histoire. Ce projet est plus qu'un simple projet architectural puisqu'il revêt une

dimension en matière de développement économique (fréquentation touristique du centre-bourg), d'aménagement de territoire et de développement artistique et culturel. Le donjon accueillera l'Harmonie de Barjac. Formation orchestrale qui est une des dernières sur le territoire et qui se développe en accueillant régulièrement de nouveaux musiciens. L'Harmonie intervient lors des nombreuses manifestations sur Barjac et ses environs. Pour preuve, elle joue pour les commémorations républicaines et lors des inaugurations. La dernière en date, celle de la salle d'évolution multiservice (action B : 5.2)

Annexes

Plan de localisation



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Source : IGN, cadastre ETALAS, OpenStreetMap
Date : 06 / 07 / 2023 > MAJ décembre 2024



CÈZE-CÉVENNES



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES




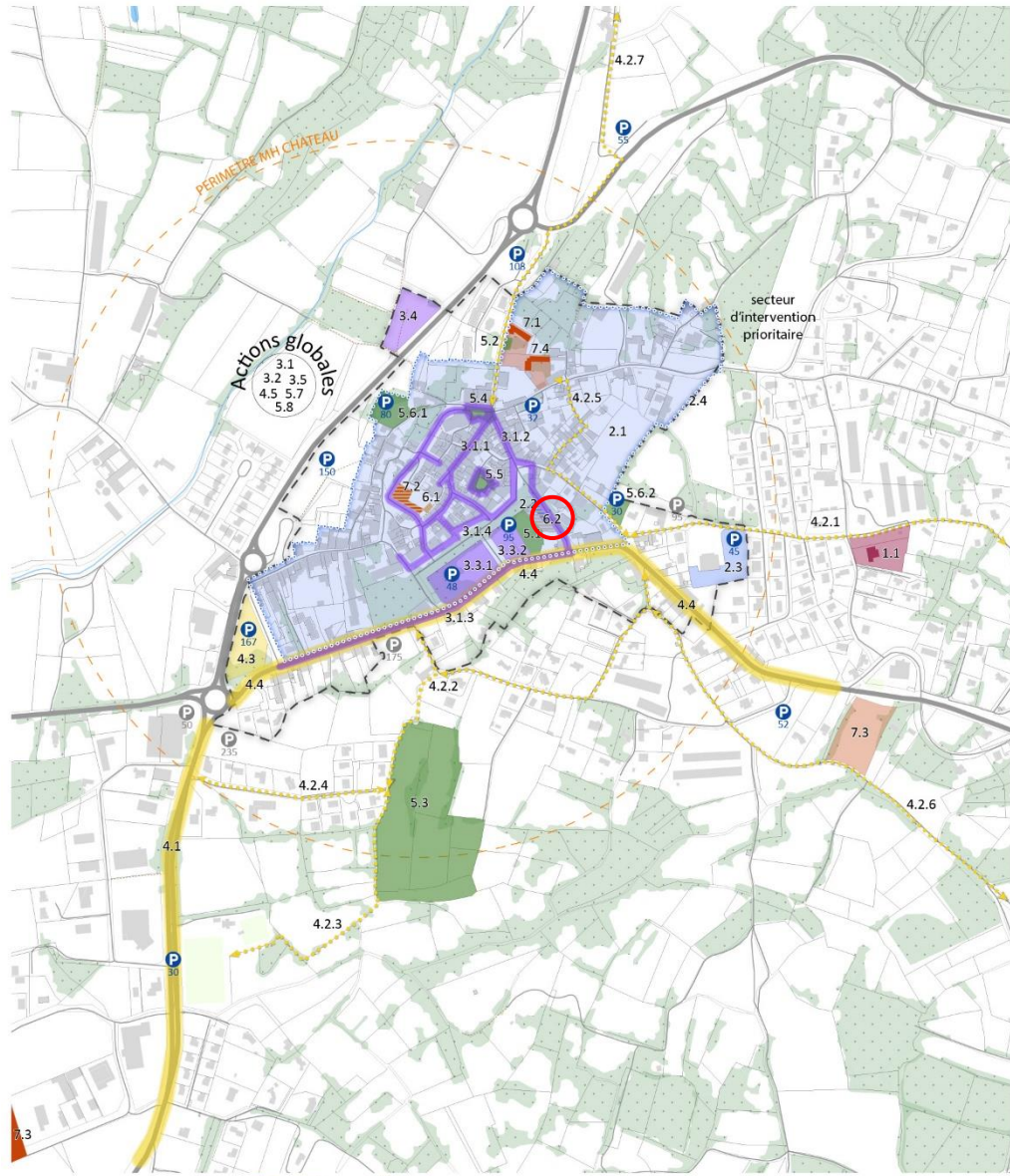
de demain

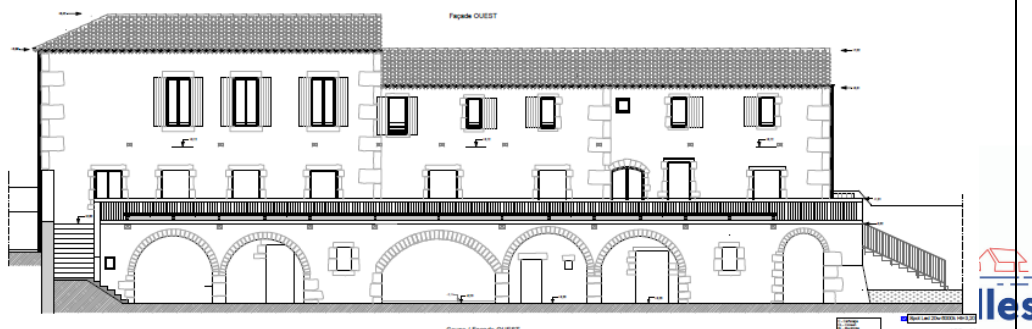


FICHE ACTION N° B 6.2

Centre culturel

Axe stratégique	AS 6 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS	
Action nom	Création d'un centre culturel dans la "maison Bertrand" (ancienne Poste)	
Action n°	6.2 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action prévue mais non mûre à la date de signature de l'ORT)	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Médian	
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac	
Description de l'action	<p>La Commune de Barjac souhaite réhabiliter l'ancienne Poste (Maison Bertrand) située dans le centre du village pour la transformer en musée et aménager des logements à l'étage (FA B : 2.2). La date de construction du bâtiment se situe entre 1870 et 1880. Il fut occupé par la Poste, puis transformé en hôtel. Le bâtiment est actuellement vacant et accueille en rez-de-jardin des expositions. Le lieu sert également lors du festival de chansons « Barjac m'en chante », où les jardins accueillent artistes et spectacles pendant plus de 7 jours.</p> <p>Le niveau 0 sera dévolu aux arts graphiques et le niveau -1 à l'art sculptural. L'espace vert existant situé au pied du bâtiment est aménagé afin de s'ouvrir au public toute l'année.</p> <p>Les accès piétons et véhicules situés place Charles Guynet sont maintenus.</p> <p>Des travaux de réhabilitation lourds sont envisagés en raison notamment de la fermeture des étages d'habitation depuis de nombreuses années. La mise en sécurité et aux normes PMR et ERP de ce lieu est indispensable au regard de sa destination future.</p>	
Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : DRAC, UDAP ABF, Partenaire(s) financier(s) : Etat, Département, Région	
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût total est estimé à 900 680,64€ HT.	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A préciser	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 – 2024 : études - 2025 – 2026 : travaux 	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie AXE 1 - Préserver, mettre en valeur le centre ancien et enrichir le patrimoine ACTION 1.2 - Poursuivre la rénovation et valorisation du patrimoine bâti historique	

	<p>Projet 1.2.1 Réhabilitation d'une bâtisse de caractère à vocation d'habitat et d'offre culturelle</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendu phase étude et maîtrise d'œuvre - Lancement des travaux - Réception des travaux - Utilisation de la salle / fréquentation
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Outre la restauration d'un bâtiment patrimonial situé en plein cœur du centre-bourg de Barjac, ce projet vient compléter l'offre culturelle et d'équipements rayonnants de la commune.</p> <p>Ce projet vient renforcer le rôle de centralité dans le bassin de vie de Barjac fort de plus de 6 000 personnes ainsi qu'à l'échelle de la Communauté des communes De Cèze Cévennes (environ 20 000 habitants).</p>
<p>Annexes</p>	<p>Plan de localisation</p>  <p>0 75 150 m</p> <p>Source : IGN, cadastre ETALAB, OpenStreetMap Date : 09 / 07 / 2023 > MAJ décembre 2024</p> <p>CÈZE-CÈVENNES</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES Petites villes de demain</p>



FICHE ACTION N° B 7.4

Rénovation énergétique de l'école (phase 2)

Axe stratégique	AS 7 transversale : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique), NUMÉRIQUE et la résilience des territoires
Action nom	Rénovation thermique et énergétique de l'école publique phase 2
Action n°	7.4 (nouvelle action validée en Copil du 12/12/2024 relative à une action non prévue à la date de signature de l'ORT)
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Barjac
Description de l'action	<p>Dans la continuité des travaux de rénovation réalisés sur l'école finalisés au printemps 2024, la municipalité souhaite poursuivre cette action par la rénovation thermique et énergétique du second bâtiment scolaire.</p> <p>Cette seconde phase de travaux, permettra de revoir les huisseries et contrevents, optimiser l'isolation du bâtiment et changer la chaudière à fioul par un système plus écologique comme une pompe à chaleur.</p> <p>L'intervention sur cet immeuble permettra de valoriser un bien communal, et d'apporter tout le confort d'usage aux enseignants et aux enfants. L'école publique de Barjac est une école de regroupement qui accueille des enfants de 3 autres commune. Pour mener à bien cette rénovation, et afin de l'inscrire dans une stratégie d'intervention avec un programme pluriannuel d'investissement, Barjac s'est rapproché de l'AREC. Un projet de convention est à l'étude pour être accompagner sur ce projet ainsi que sur la rénovation énergétique du château et de plusieurs autres bâtiments communaux. Ces interventions se font dans un contexte urbain, architectural et paysager de qualité. Certains de ces monuments comme le château sont inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. Les autres sont inclus dans le périmètre du site inscrit du centre ancien. Une attention particulière sera donc observée pour mener à bien ces travaux sans porter atteinte au patrimoine de Barjac. Ce projet en plein centre de Barjac se retrouve de fait dans son périmètre d'intervention prioritaire.</p>

Partenaires	Partenaire(s) technique(s) : UDAP ABF, Région, CAUE, ADEME, AREC Partenaire(s) financier(s) : Etat, Département, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	A préciser
Plan de financement prévisionnel / définitif	A préciser
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2024 – 2025 : conventionnement avec l'AREC et stratégie d'intervention - 2025 : diagnostic énergétique, étude et mission de maîtrise d'œuvre - 2025 – 2026 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rendu phase étude et maîtrise d'œuvre - Lancement des travaux - Réception des travaux - Réduction des coûts des dépenses énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le maintien de la fonction de centralité passe par la présence, le confortement et la qualité des équipements de la commune. Les écoles en sont des éléments hautement importants. L'entretien des équipements, leur adaptation aux nouveaux besoins et aux changements climatiques sont des actions déterminantes pour l'image de la commune. Cela renforce son attractivité et offre des arguments importants pris en compte par les futurs habitants, dans le but d'attirer des jeunes ménages. Cela est central et stratégique dans un contexte démographique marqué par un vieillissement croissant de la population.</p> <p>Cette action vise à maîtriser les coûts et les consommations d'énergie de ces équipements mais aussi et surtout à agir en faveur du futur en prenant soin des enfants des Barjacois et de ceux des communes voisines qui y sont scolarisés. Préserver les générations futures et leur donner les meilleures conditions d'apprentissage, telle est la vertu de ce projet.</p>
Annexes	Plan de localisation

